

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Décembre

LA

## DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Voici une rubrique que trop souvent nous sommes obligé d'employer ici, et nous espérons cette fois que, pour longtemps, nous n'aurons pas à nous occuper de Déclaration ministérielle. A vrai dire, celle que le ministre Casimir Périer a lue lundi aux Chambres, ne constitue pas un morceau de haute littérature parlementaire, autant du moins que nous puissions en juger avant d'en avoir lu le texte au *Journal officiel*.

Il importe peu, du reste, que les ministres qui prennent le pouvoir aient cru devoir sacrifier dans certains endroits à la banalité ronflante qui semble le style obligé du genre ; il suffit que la déclaration dise très nettement avec quels principes nous serons gouvernés et sur quel appui peuvent compter les amis de l'ordre.

Sur ces divers points, au moins, nous sommes fixés, et il faut reconnaître que M. Casimir Périer a eu la cranerie de reprendre pour son compte les formules décisives par lesquelles M. Dupuy avait signifié sa volonté de défendre plus énergiquement que jamais les libertés sociales contre les violents de toutes les écoles.

On peut dire même à cet égard que les auteurs de la déclaration ministérielle sont particulièrement bien inspirés quand ils s'expriment ainsi :

Ce sera répondre aux vœux de la France que d'apporter dans la direction des affaires publiques cette unité et cette fixité de vue qui constituent seules un gouvernement digne de ce nom ; de servir la démocratie sans arrière-pensée, avec dévouement, avec confiance ; d'opposer aux doctrines socialistes, qui en se produisant à la tribune du Parlement, témoignent nécessairement leur respect pour la souveraineté nationale, non le mépris, mais l'action voulue et féconde des pouvoirs publics.

Voilà une conception très nette et très belle du rôle gouvernemental. Il est seule-

ment à souhaiter que les ministres aient la force et la volonté de mettre en œuvre d'aussi bonnes dispositions, et que la Chambre, sagement inspirée, leur en laisse le loisir.

Nous ne parlerons pas en particulier de chacun des projets de loi contenus dans la déclaration ministérielle, chacun devant venir à son heure s'offrir naturellement à la discussion. Disons seulement que vouloir remanier les contributions directes pour leur rendre le caractère qu'avait voulu leur donner l'Assemblée constituante, assurer, grâce à une révision du cadastre et à un cadastre tenu à jour, la pensée d'un établissement précis de la propriété foncière, et donner un point d'appui plus solide au crédit agricole ; demander à un relèvement modéré en ligne directe des droits de succession, des ressources suffisantes pour dépasser le passif dans le calcul de la taxe à acquitter et pour dégrever sensiblement les ventes d'immeubles, étudier la création d'une caisse de retraite pour les travailleurs, avec la volonté d'accomplir ce grand acte de solidarité sociale ; soumettre au Parlement les modifications qui doivent être apportées à la législation des boissons ; régler sur les bases du projet dont les Chambres ont été saisies, les relations de l'Etat et de la Banque de France, ne constituera pas une œuvre médiocre, et que ce sera, dans l'ordre pratique, une besogne bien digne de solliciter l'activité parlementaire.

La Chambre a accueilli, comme elle devait le faire, avec beaucoup de sympathie, la déclaration ministérielle, mais elle ne semble pas s'être suffisamment rappelé ses bonnes dispositions quand il a fallu voter sur l'amnistie.

En effet, c'est l'embûche de l'amnistie qui a été dressée, à défaut d'une interpellation, dans les jambes ministérielles, et il s'est fallu de peu, du reste, que le cabinet ait été ébranlé dès ses premiers pas.

Une majorité qui se compose seulement de 32 voix a repoussé la proposition de M. Paschal Grousset, tendant à accorder l'am-

nistie pleine et entière à tous les condamnés pour faits de grève et délits politiques.

M. Raynal, le nouveau ministre de l'intérieur, a fait remarquer avec raison, que l'heure n'était pas venue de prendre une mesure aussi large et aussi grave dans ses conséquences.

Mais un certain nombre de membres de la droite, comme toujours, ont cru devoir faire le jeu des radicaux et se sont abstenus. Dans ces conditions, une faible majorité a seule empêché que le ministère n'ait un échec.

Il ne faudrait cependant pas attribuer trop d'importance à cette première escarmouche et il serait nécessaire de connaître comment se décompose le scrutin, de quel côté notamment se trouvent les quelques abstentionnistes, pour discerner où est véritablement la majorité.

Quoi qu'il en soit, le premier écueil est franchi.

Nous espérons fermement que les députés nouveaux et anciens auront assez clairement conscience des intérêts les plus immédiats du pays, pour former autour du ministre Casimir Périer une majorité compacte.

En effet, comme le disaient fort bien lundi les ministres, « nous n'aurons d'autorité, nous n'avons de raison d'être que si, placés comme nous le sommes entre les adversaires de la République et ceux qui veulent détruire l'œuvre sociale de la Révolution française, nous obtenons le concours permanent d'une majorité résolue à servir la cause à laquelle nous donnons tout notre cœur et toutes les forces de notre volonté. »

J. QUERCITAIN.

## Le vote des députés du Lot

Les députés du Lot dans le scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet d'amnistie ont voté comme il suit :

Pour : MM. Vival, Talou et Lachize.

Contre : M. Rey.

Nous ne comprenons pas que trois députés du Lot aient voté contre le ministère, sur la question d'amnistie et nous serions heureux de publier leurs explications à ce sujet.

J. Q.

## INFORMATIONS

### La Déclaration ministérielle ET LA PRESSE

Les journaux républicains accueillent la déclaration ministérielle comme répondant parfaitement aux aspirations du pays.

Les journaux conservateurs lui font également un accueil favorable.

Les organes socialistes et radicaux constatent que la déclaration, peu différente au fond de celle de M. Dupuy, en diffère complètement pour le ton qui est plutôt conciliant.

Tous les journaux d'opposition blâment vivement l'attitude de M. Raynal dans la question d'amnistie. Plusieurs disent que le gouvernement est atteint par le vote de la Chambre sur l'amnistie.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 décembre 1893

La séance est présidée par l'un des vice-présidents, M. Félix Faure.

Aussitôt après l'adoption du procès-verbal, le scrutin est ouvert pour la nomination d'un président de la Chambre, en remplacement de M. Casimir Périer, devenu président du conseil des ministres.

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants : 474.

Majorité absolue : 236.

Bulletins blancs ou nuls : 3.

M. Dupuy ..... 251

M. Brisson,..... 213

En conséquence, dit M. Félix Faure, M. Dupuy ayant obtenu la majorité absolue, je le proclame président de la Chambre.

### La clôture de la session

Selon le *Figaro*, le gouvernement aurait décidé de ne clôturer la session parlementaire que le 21 décembre seulement.

### Complot nihiliste

Vienne, 5 décembre.

On mande de Lemberg en Galicie :

A la suite de rapports venus de Kiev, la gendarmerie russe a découvert un complot nihiliste dont les ramifications s'étendaient très loin. De nombreuses arrestations ont été opérées à Pétersbourg, à Varsovie, Kiev et Czernigau.

L'instruction de l'affaire a déjà fait connaître

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 65

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

XII

DEUX FEMMES

Comment le malheur m'a-t-il atteint ? Par vous, Madame ! Je vivais heureuse, aimée, respectée. On a imaginé je ne sais quelles infamies qui m'ont frappée en plein cœur, mes ennemis seuls, ceux qui me haïssent, ont pu les inventer, puisque je me sens forte de mon innocence et de ma pureté. Or, j'ai vu mes ennemis chez vous, du moins l'un d'eux... Donc, j'ai raison de vous accuser ! Donc, j'ai raison de vous dire : vous savez où est mon fils... rendez-le moi !

A la grande stupeur de Liane, M. de Villestrac alla se placer à côté de Gertrude :

— Mme Kervigan a raison, dit-il. Vous lui devez une réponse !

— Comment ! balbutia la comtesse, c'est vous...

— Oui, c'est moi qui maintenant la supplie de ne pardonner de l'avoir accusée sans l'entendre, reprit le commandant. La fille de la marquise de Courrance ne peut être coupable ! Cette sainte

femme n'est-elle pas tombée victime d'un soupçon injuste ? Ah ? vous ne connaissez pas cette lugubre histoire, comtesse ! Elle devrait servir d'exemple à tous ceux qui croient, sans preuves vivantes, au crime d'une femme ! Tant que j'ai supposé que vous aviez de l'amitié pour Mme Kervigan, j'ai admis vos insinuations à son égard. Aujourd'hui il me paraît que vous avez sujet de ne pas l'aimer. Prouvez ce que vous avez avancé contre elle !

Liane sentait que la situation changeait de face depuis un moment. M. de Villestrac passait à l'ennemi ? Qu'est-ce que cela voulait dire ? Elle ne pouvait pas savoir que l'officier de marine avait adoré la mère de Gertrude, et en apprenant de qui Mme Kervigan était la fille, tout son passé lui était revenu, plus jeune et plus ardent. Néanmoins elle essaya de jouer d'audace.

— Je m'aperçois du cas qu'il faut faire de vos serments d'amour.

— Liane, Liane, murmura le commandant, c'est autant pour vous que pour moi que j'ai parlé... En vous défendant, je vous supplie de défendre aussi la femme que j'aime !

— Pardon, Monsieur ! interrompit Gertrude, mais mon honneur est en cause dans tout cela. Quelles sont ces insinuations dont vous parlez ?

M. de Villestrac ne voulait plus rien cacher depuis qu'il était au courant de l'origine de Gertrude. Il raconta la vérité, c'est-à-dire les insinuations de Liane. A mesure qu'il parlait, l'indignation de Liane se faisait jour. Quand le commandant eut terminé, elle le salua d'une légère inclination de tête.

— Vous m'avez fait bien du mal, monsieur, dit-elle : pourquoi avez-vous cru cette femme ? Elle me hait parce que j'ai été la cause indirecte de la rupture de son mariage avec M. Kervigan. Je vous pardonne. Mais par votre faute, j'ai peut-être à jamais perdu mon fils !

Elle chancela en prononçant ces derniers mots. M. de Villestrac voulut la soutenir. Elle l'éloigna du geste.

— Non, non, murmura-t-elle, laissez-moi ! Est-ce que j'ai le droit de me trouver mal comme une femmelette ? J'ai mon fils à retrouver. Mme Arcos me dit qu'elle ignore où elle est, c'est ce que nous verrons !...

Gertrude avait fait une grande imprudence en sortant avant l'époque fixée par M. L... Mais elle n'y pensait guère maintenant, à cette maladie qui avait failli l'emporter. Son unique préoccupation pour l'instant, était de découvrir Mascaret. Car son instinct de mère ne la trompait pas. C'était ce misérable qui avait enlevé le petit Jean, elle l'aurait juré !

Pourtant elle avait l'espoir de réussir. N'avait-elle pas un appui dès lors ! Le colonel Delcroix était à Paris. Elle irait chez lui.

Le colonel était à table avec sa femme quand Gertrude arriva. Le colonel racontait à sa compagne la visite à l'hôpital de la Charité, lorsqu'on introduisit Mme Kervigan. Ce fut un double cri qui accueillit sa venue :

— Elle est folle ! elle est folle ! s'écria Mme Delcroix. Comment tu as été à la mort, le médecin te défend de sortir avant une époque fixée par lui, et tu n'as rien de plus pressé que de désobéir ! Viens te coucher !

— Oh ! ma tante ! que m'importe de mourir à cette heure ? On m'a pris Jean ! comprenez-vous cela ? On m'a volé mon enfant, l'être que j'aimais le plus au monde après mon mari !

— On te l'a volé !... voilà bien des phrases de roman. Est-ce que tu t'imagines que cela se fait encore à Paris ? Nous avons, la police, ma chère. Et sois tranquille, la police a la vue bonne et la main lestée. Elle ne permet guère ces petites machines-là. Tiens, on m'aurait volé la fille d'Emmeline que je serais la femme la plus tranquille du monde. Ainsi tu vois que j'ai raison... viens te coucher.

Gertrude n'avait pas la force de se défendre.

Elle était encore si faible, si abattue ! Si elle était restée forte et énergique chez Liane, c'est que la fièvre la soutenait. Maintenant elle demeurait en présence de son malheur accablant. Son fils avait disparu, enlevé par Mascaret. Mme Delcroix pouvait dire ce qui lui plaisait. Il n'en était pas moins évident que Jean avait été volé. Si elle ne résistait pas, c'est que réellement la fatigue s'emparait d'elle. Elle suivit sa tante qui la coucha comme un enfant, son époussettement était si grand qu'elle s'endormit d'un lourd et profond sommeil. Quand elle s'éveilla le lendemain matin elle se sentit plus calme, plus reposée. Elle savait ce qu'elle avait à faire.

M. Delcroix la vit paraître, habillée de noir, la résolution dans les yeux.

— Tu sors, dit-il.

— Oui, reprit froidement la jeune femme. Mon mari m'a chassée parce qu'il me croit coupable. Je laisse au temps le soin de lui prouver qu'il se trompe. Quant à mon enfant, je jure de ne pas



ue tous les accusés faisaient partie d'une vaste association secrète nommée « le Progrès », ayant pour but d'attenter aux jours du tzar.

Parmi les personnes arrêtées se trouvent plusieurs jeunes filles, dont une, âgée de 15 ans, vient d'être atteinte de folie dans la prison.

Les conspirateurs étaient sous les ordres d'un individu nommé Swiderski, de Saint-Petersbourg, et d'un autre, Andrijewski, de Czernigau, tous deux mis en lieu sûr. Ces deux individus avaient été élèves du séminaire de Czernigau ; il en furent chassés comme suspects de s'occuper de politique.

L'instruction de toute cette affaire est menée dans le plus grand secret.

**L'Espagne au Maroc**

Melilla, 5 décembre, soir.

Une légère alarme s'est produite aujourd'hui. Les Kabiles ayant commencé tout à coup à se déployer en tirailleurs, le maréchal Martinez Campos n'en persista pas moins à faire continuer les travaux, mais il donna l'ordre à la brigade avancée de se tenir prête à repousser l'attaque. Les campements retranchés sont terminés, les troupes les occupent jusqu'au niveau des limites extrêmes du territoire espagnol.

\* \* \*

On mande de Melilla que le maréchal Martinez Campos a défendu, sous peine de mort, de communiquer les nouvelles concernant les opérations.

**Dernières nouvelles**

**Le rendement des impôts**

Le rendement des impôts indirects pour le mois de novembre accuse une moins-value de 494,200 francs sur les évaluations budgétaires et une augmentation de 3,651,000 fr. comparativement au mois de novembre 1892.

**Courrier attaqué**

Alger, 5 décembre :

Hier, à la tombée de la nuit, le courrier d'Oued-Zenati à Rénier a été attaqué par une douzaine d'Arabes.

Un voyageur a été assommé et laissé pour mort ; les malfaiteurs lui ont enlevé 2,000 fr. Le conducteur a également été blessé. Le courrier a pu être sauvé.

**Les chemins de fer russes**

Le *Messages du Gouvernement* publie un oukas impérial concernant le rachat des lignes de chemin de fer exploitées par les grandes compagnies russes. La cession de ces lignes à l'Etat aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier.

**Un conseil de guerre**

Le général Jamont a convoqué le conseil de guerre du 6<sup>e</sup> corps jeudi 14 décembre, pour juger le commandant Renne, du 147<sup>e</sup> d'infanterie, à Verdun, prévenu de désertion.

**Le Comte de Rhaden**

Le comte de Rhaden traduit devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme pour avoir tué d'un coup de revolver un officier danois qu'il soupçonnait de courtiser sa femme, écuyère en renom, vient d'être acquitté.

quitter le deuil avant de savoir où il est, ce qu'on en a fait. Adieu ! mon ami !

Pendant une semaine entière, Gertrude ne s'arrêta pas. Elle s'était adressée à M. Léon Renault, alors préfet de police. Ce parfait galant homme s'intéressa à cette cause si triste, si touchante, et ordonna des recherches. Evidemment, le nœud du mystère était Mascaret. Mais comment le trouver ! Pendant toute cette semaine, Gertrude n'eut pas une heure de repos. Ce ne fut que vers la fin qu'elle se découragea, Mme Delcroix la vit revenir un soir, pâle, éplorée.

— Il me semble que je vais mourir, dit-elle.

Puis avec fureur :

— Je veux mon enfant ! Je veux mon enfant !

Et les longues journées s'écoulaient, et Gertrude attendait et pleurait toujours.

XIII

**LE PÈRE ET LA FILLE**

Oh ! oui, elle pleurait ! En vérité, la de tinée humaine a des injustices effroyables.

Rappelez-vous, amis lecteurs, ce qu'a été la vie de cette malheureuse. Nous l'avons prise à huit ans : nous l'avons vue enfant, jeune fille et jeune femme. En février 1875, époque à laquelle nous sommes parvenus, Gertrude a vingt-trois ans. Combien de temps a-t-elle été heureuse ? Quatre ans ! Et Dieu sait que si elle avait acheté ces années de joie par d'effroyables

**Au Vatican**

On signale de nouvelles intrigues tendant à faire rappeler en Italie Mgr Jacobini, actuellement nonce du pape à Lisbonne. C'est Mgr Jacobini qui, dit-on, serait, à la mort de Léon XIII, le candidat de la Triplice.

**Brésil**

L'amiral de Mello a déclaré à un correspondant du *New-York Herald* que tous les bruits concernant ses plans monarchiques sont faux. Il a « l'inébranlable intention d'établir un gouvernement républicain constitutionnel. »

**Londres**

Le *Daily Télégraph* insiste vivement sur la nécessité d'augmenter sans retard les ressources navales de la Grande-Bretagne, surtout en présence de l'activité déployée par la France et la Russie.

Ce journal anglais déclare qu'en présence des intérêts de la défense de l'Empire britannique, la nation tout entière est d'accord sur cette question et que tout gouvernement qui négligerait ce sentiment mériterait d'être mis en accusation.

**Les Blés étrangers**

Paris, 5 décembre, soir.

On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, une proposition de loi tendant à surélever le droit de douane sur le blé étranger. Cette proposition est signée par M. Georges Leygues, Dupuy-Dutemps, Darlan, Mandeville, Caze et Thoulouse. En voici l'exposé des motifs et le dispositif :

Il est généralement admis que le prix de revient d'un hectolitre de blé en France n'est pas inférieur à 20 fr. Or, à l'heure présente, le prix de vente de l'hectolitre, d'après les statistiques officielles, varie entre 15 et 16 francs. A de pareilles conditions, l'agriculteur ne retrouve pas le capital engagé et ne touche aucun salaire. Il travaille pour rien. Aussi des plaintes nombreuses se sont-elles élevées. Des associations agricoles déclarent que, si le prix du blé n'augmente pas, elles se verront obligées de diminuer leurs emblavures. Il y aurait là un véritable danger.

La sécheresse de l'été dernier, qui a détruit les fourrages et enlevé les ressources que donne l'élevage du bétail, est venue encore aggraver la situation déjà très critique des agriculteurs. Nous demandons à la Chambre de venir en aide aux travailleurs des champs en élevant le droit de douane sur les blés étrangers. Ce relèvement de taxe ne causera aucun préjudice aux ouvriers des villes, auxquels nous portons un intérêt aussi vif qu'à ceux des campagnes, car l'expérience démontre que le prix du pain n'a jamais varié tant que l'hectolitre de blé ne s'est pas vendu plus de 20 francs.

Le consommateur ne sera donc pas atteint, mais le producteur et le Trésor bénéficieront de cette surtaxe.

En conséquence, nous avons l'honneur de déposer la proposition suivante :

Article unique. — Le droit de douane sur le blé étranger est porté de 5 à 8 fr.

**La frontière des Alpes**

Voici un extrait d'une lettre de Nice publiée dans le *Figaro* :

épreuves, elle les a, par la suite, payé encore plus cher !

Dans ces longues et douloureuses réflexions, celui qu'elle condamnait, celui qu'elle maudissait, c'était son père, le marquis de Courrance. Par son meurtre, il avait voué au malheur non seulement sa fille, mais encore le fils de sa fille ! Il avait tué à la fois trois générations. Loi humaine inéluctable ! LES ENFANTS SONT TOUJOURS VICTIMES DES CRIMES DES PARENTS.

La loi juive punissait les coupables jusqu'à la cinquième génération. La fatalité de la vie a remplacé la lettre de la loi juive par la réalité des faits. La vie se charge de la punition.

Où étaient ses fautes à cette jeune femme qui expiait si cruellement le crime paternel ? Qu'avait-elle fait de mal ? Son existence était partagée entre le devoir et le travail. Et cependant si elle eût été une misérable créature, chargée de forfaits, elle n'eût pas souffert davantage.

Son mari voyageait avec le commandant Kervigan. On ne savait pas où. Gertrude, elle, vivait chez M. et Mme Delcroix. Mais le bruit de cette rupture s'était répandu partout, grâce un peu aux médisances de Liane. Mme Kervigan sentait que son honneur était compromis. Mais, que lui importait cette considération perdue.

Son mari non-seulement ne l'aimait plus, mais encore il la méprisait, et par-dessus tout cela son fils disparu. Autour d'elle, on faisait les recherches les plus actives. Le colonel était vraiment admirable. Cet homme, que d'aucuns avaient trouvé ridicule n'était plus le même. Il pensait bien peu à ses serins, je vous jure. Sa seule préoc-

L'alerte que nous avons éprouvée au mois de septembre dernier sur les Alpes doit servir de leçon à ceux qui nous gouvernent. Point ou peu de troupes, des forts dégarnis sans canons et sans vivres ! Le maréchal Mathelin a-t-il redouté, dans de pareilles conditions, d'endosser la responsabilité de subir l'invasion du camp de Nice en donnant sa démission ? Et le général Monnard, en prenant le commandement de l'école Saint-Cyr a-t-il éprouvé la même crainte ? De plus, un commissaire spécial et son inspecteur ont été déplacés parce qu'ils étaient sans renseignements sur le mouvement des troupes italiennes ! Voilà le bilan de la défense !

De l'autre côté, des troupes étaient et sont massées à Saluces, à Tende, à Oneglia et San Remo, bersaglieri et alpins triés sur le volet et cinq contre un. Les forts et les défilés sont occupés d'une façon permanente et les moindres postes, reliés par le téléphone de façon à pouvoir marcher au premier signal.

Le roi est venu inspecter tout cela sous prétexte de chasse avec des généraux comme rabatteurs. On est obligé d'avouer que si l'Italie traverse une crise financière, elle a du moins employé utilement son argent pour son organisation militaire et quelle nous prépare une surprise dans le genre de celle des Allemands en 1870. Si au mois de septembre nous n'avons pas été attaqués, c'est parce que l'empereur d'Autriche a refusé son concours. Ce refus existe-t-il aujourd'hui après l'entrevue de Monza ?

**Les Anarchistes et l'armée**

On vient d'imprimer, à Londres, pour être distribué en France, un manifeste des soldats (!) anarchistes français, qui invitent leurs camarades à tirer sur leurs officiers. En voici le texte :

« Camarades ! Nous avons été enlevés à nos familles, forcés d'échanger nos habits ouvriers contre la livrée officielle souillée au Tonkin, au Dahomey et à Fourmies. L'uniforme militaire, livrée des esclaves et des assassins, ne nous inspire plus qu'horreur et dégoût. Le sentiment patriotique ne nous séduit plus ; ce mensonge a vécu. Nos cœurs ne désirent plus une tuerie de peuples. Ce n'est pas cette guerre que nous voulons. Nous avons des ennemis communs, les exploités de toute nationalité.

Nous sommes soldats ; les bourgeois comptent sur nous pour les protéger et pour les défendre contre nos propres revendications ; ils se trompent. Nous sommes à vous ! ils n'ont pas réussi à corrompre nos cœurs. Nous resterons avec vous. Nous n'imiterons pas les soldats de Fourmies, terrorisés par la discipline. Nous ne marcherons pas contre vous : nous serions des lâches, des traîtres et des assassins. Nous sommes les révoltés, les juges ; nous serons les vengeurs. Lorsqu'on nous ordonnera de faire feu, nous tirerons sur la canaille gradée qui nous commande. Vive l'anarchie ! »

Nous reproduisons cet appel à titre de document, pour faire voir jusqu'à quels monstrueux excès peut aller la folie criminelle de certaines sectes.

A d'aussi grands maux, il faut appliquer de grands remèdes et donner au gouvernement toutes les armes nécessaires pour arrêter dans son germe cette sinistre contagion.

cupation était de ramener à Gertrude son enfant chéri. Le serin rouge qui avait été pendant si longtemps le rêve unique de sa vie le laissait bien froid à cette heure. Il lui aurait fallu faire dix pas pour obtenir ce produit unique qu'il n'aurait pas voulu abandonner ses recherches, même pendant un instant.

Quand à Mme Delcroix, elle tentait vainement de ramener un peu de joie dans le cœur désolé de Gertrude. La mère qui a vu mourir son enfant est moins à plaindre que la mère qui sait que son enfant vivant est mort pour elle. Dans la douleur sans espérance de l'une, il y a plus d'apaisement que dans la douleur sans repos de l'autre. L'excellente Mme Delcroix souffrait surtout de voir la jeune femme dépérir lentement. Gertrude était prise de toux sèches qui faisaient mal.

Sans doute elle payerait cher l'imprudence commise de sortir avant le jour fixé par M. L... Elle demeurait de longues heures immobile, l'œil fixe, suivant dans l'espace le visage chéri de son enfant. Elle n'avait qu'une consolation, la pensée qu'on se remuait pour découvrir le pauvre petit être. Car il n'y avait pas que le colonel. M. de Villestrac venait de rompre avec Liane. M. Delcroix lui avait tout raconté. Comprenant enfin qu'il avait été l'une des causes du malheur de Gertrude, ce gentilhomme voulait le réparer autant qu'il était en son pouvoir.

Un soir de février, M. et Mme Delcroix étaient sortis quand on vint annoncer une visite à Gertrude.

La jeune femme était en ce moment dans sa chambre à coucher. Elle repassait pour la millième fois dans son souvenir, les événements qui

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Nos compatriotes**

Nous sommes heureux d'enregistrer la nomination de notre compatriote, M. François Roussel, auditeur au Conseil d'Etat et conseiller municipal de Cahors, au poste de chef adjoint du Cabinet du Ministre de la justice.

— Notre compatriote, M. Emile Vival, fils de l'honorable député de Figeac, fait partie de la mission scientifique de M. Clozel, qui vient de partir de Marseille pour aller explorer l'Afrique centrale.

**Enseignement primaire**

Par arrêté préfectoral, en date du 5 décembre courant, ont été nommés instituteurs publics :

A Corn, M. Brel, instituteur public à Belfort. A Belfort, M. Pécourt, instituteur adjoint titulaire à Castelnau-Montriat.

**Enregistrement**

MM. Crouzat, de Cazals, et Capmas, de Lalbenque, sont nommés surnuméraires de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Cahors.

**Conférence pédagogique**

Hier matin, à 9 heures, à l'école du vieux Palais, sous la présidence de M. l'inspecteur d'académie, a eu lieu une conférence pédagogique destinée aux instituteurs et institutrices du canton de Cahors nord.

Tous les instituteurs et institutrices du canton y assistaient.

**Adjudication du pain**

Mardi, a eu lieu l'adjudication du pain pour le bureau de bienfaisance. M. Cros, qui a fait le plus fort rabais, a été déclaré adjudicataire.

**MAIRIE DE CAHORS**

**Avis aux Contribuables**

Les Contribuables sont prévenus que le Contrôleur des contributions directes sera à la Mairie le mardi 12 décembre 1893, à 8 heures du matin, pour procéder à la réception des déclarations de pertes occasionnées par la sécheresse.

Les contribuables qui ont éprouvé des pertes, sont invités à en dresser immédiatement un état détaillé et à se présenter à la Mairie, aux jours et heures ci-dessus indiqués, pour faire leurs déclarations au contrôleur. Ils devront être porteurs de l'avertissement des Contributions de l'année courante.

Le Maire, J.-H. COSTES.

**Postes et Télégraphes**

**AVIS**

Le bureau de Facteur-Receveur créé à La Mothe-Fénelon sera mis en activité le 16 décembre courant.

Cet établissement desservira les communes de La Mothe-Fénelon, de Masclat et du Roc, qui font actuellement partie de la circonscription postale de Payrac.

Les correspondances à destination de ces trois communes devront donc, à partir de la date précitée, pour être sûrement acheminées, ne plus porter, dans le libellé de l'adresse, l'indication de l'ancien bureau chargé de desservir les dites localités.

avaient brisé sa vie. Elle revoyait surtout ce Mortimer, cet homme énigmatique qui avait subitement disparu après l'avoir déshonorée. Le bruit avait couru que Mortimer, pendant un de ses voyages, avait été frappé d'un coup de pistolet, mais que, par un hasard prodigieux, il avait échappé à une blessure qu'on croyait d'abord mortelle. Qu'était-il devenu lui aussi ? Dans l'âme de Gertrude où nul mauvais sentiment n'était entré, grandissait chaque jour une haine farouche contre l'Américain.

Gertrude avait toujours l'espérance qu'on venait pour lui donner des nouvelles de son fils quand quelqu'un se présentait pour la voir. Elle se rendit au salon où l'on avait fait entrer le nouveau venu, mais elle s'arrêta sur le seuil, stupéfaite. Mortimer était devant elle. Elle crut rêver.

C'était bien lui pourtant. Il avait survécu à son suicide. Comment la balle avait-elle dévié ? Comment, rencontrant une côte, avait-elle glissé et fait seulement une grave blessure, non mortelle ? Ce sont là des mystères de la vie humaine. Gertrude était bien vivante après avoir été condamnée par l'un de premiers médecins de Paris !

Que venait-il faire là ? Nous le saurons bientôt. Le père et la fille étaient en présence. Mortimer était d'une pâleur mortelle. Qu'allait-il résulter de cette grave explication ?

(A suivre.)



**Les affiches des fêtes locales**

**Du Gaultois :**

Le fisc vient de prendre une mesure qui intéresse toutes les municipalités.

Les agents de l'administration vont informer tous les magistrats de l'ordre administratif que l'immunité du droit de timbre cesse d'être tolérée pour les affiches annonçant les fêtes locales.

Cette immunité ne pourra plus s'appliquer dorénavant qu'aux affiches annonçant les concours régionaux ou émanant de sociétés de secours mutuels.

**L'Anniversaire de la Bataille de Sinope**  
ET LE MARÉCHAL CANROBERT

Le maréchal Canrobert a reçu le 2 décembre, des contre-amiraux russes Dicov, Lavrov et Ivassoinzev, le télégramme suivant :

« Paris, Maréchal Canrobert, Sébastopol, décembre.

» Unis par la victoire, réunis par la mort, pour les soldats, c'est la gloire ; pour les braves, c'est la destinée. »

Cette inscription touchante sur l'éternel monument de la noblesse et de la grandeur du peuple français érigé par vous à Malakoff sur le tombeau fraternel des deux grandes nations est toujours présente dans nos cœurs. Aujourd'hui jour de l'anniversaire de la bataille de Sinope, prélude célèbre de la grande épopée du siège et de la défense de Sébastopol, également glorieuse pour tous les combattants, les marins de la mer Noire, rassemblés à Sébastopol, priez Votre Excellence de transmettre à la France le toast le plus sincère qu'ils portent pour la prospérité de la plus noble, la plus généreuse et la plus grande des nations, la nation française. Vive la France!

Contre-amiraux Dicov, Lavrov, Ivassoinzev.

Le maréchal s'est empressé de communiquer ce télégramme au chef de l'Etat et d'adresser par dépêche, aux amiraux la réponse, suivante :

Sébastopol. Contre-amiraux Dicov, Lavrov, Ivassoinzev.

Paris, 3 décembre.

Le maréchal Canrobert remercie très profondément Leurs Excellences et les marins de la mer Noire réunis à Sébastopol le jour de l'anniversaire de la bataille de Sinope, des vœux chaleureux qu'ils lui adressent pour la France.

Il s'est empressé de les transmettre au chef de l'Etat. Son pays recevra avec une vive joie ce nouveau témoignage de haute estime et de chaude sympathie que seules peuvent engendrer de loyales et grandioses luttes entre les deux puissantes nations.

En ce qui le concerne, le vieux maréchal remercie très vivement la noble nation russe du culte dont elle entoure le monument élevé à Malakoff à la mémoire de ceux qui, par leur sang, préparèrent l'union de leurs deux peuples dans les mêmes sentiments.

Il adresse à Leurs Excellences ses vœux les plus ardents pour S. M. le czar, la famille impériale, la grande nation russe et ses marins et soldats si braves et si chevaleresques.

Maréchal CANROBERT.

**La mutualité française**

Dimanche, 3 décembre, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine de Paris, a eu lieu, sous la présidence de M. Siegfried, la séance solennelle de clôture du Congrès extraordinaire de la mutualité française.

L'ancien ministre du commerce, après avoir remercié les organisateurs de l'honneur qu'ils lui ont fait, a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« A la Chambre des députés comme au Sénat, vous n'avez, messieurs, que des amis. Partout, dans tous les partis, les sociétés de secours mutuels sont en grande faveur, et chacun désire les voir grandir, car les services qu'elles ont rendus jusqu'ici témoignent de ceux qu'elles sont appelées à rendre dans l'avenir.

» Vous êtes près de 1 million 500,000 : c'est le double, le triple, que vous devriez être ! Les « Friendly Societies » anglaises ont 7 millions 500,000 membres.

» Il appartient à l'Etat d'encourager, par tous les moyens possibles, le développement de la mutualité. Tous nos efforts devront tendre à ce but et, pour y arriver, aucun sacrifice ne nous arrêtera, je l'espère. Les sociétés de secours mutuels ne sont pas seulement les meilleures institutions de prévoyance contre la maladie, mais elles présentent encore de grands avantages pour la constitution des retraites pour la vieillesse, qui préoccupent en ce moment tous les esprits.

» Sans doute, cette retraite peut difficilement atteindre une certaine importance sans le concours de l'Etat, mais ce concours n'est-il pas légitime au premier chef, et ne vaut-il pas mieux faire des sacrifices pour prévenir la misère, que d'avoir à en faire pour la soulager ?

» On a cherché, jusqu'ici, la solution du problème dans l'organisation d'une Caisse spéciale

de retraites ouvrières. Ne vaudrait-il pas mieux se servir de l'intermédiaire de nos neuf mille sociétés de secours mutuels et leur donner des avantages suffisants pour faire aboutir à la fois l'action des retraites, et encourager leur propre développement ?

» J'y verrais, quant à moi, de grands avantages : celui de stimuler la mutualité et de remplacer l'action directe de l'Etat par l'initiative personnelle.

» Or, si nous voulons donner à notre République démocratique toute son expansion, il faut décentraliser de plus en plus ; il faut que chaque citoyen, au lieu de s'adresser toujours à l'Etat, prenne l'habitude de faire ses propres affaires en ayant de plus en plus recours à l'Association qui dépeuple ses forces. C'est ainsi que nous formerons des hommes capables et des citoyens utiles. »

Il faut espérer que le nouveau ministre du commerce partagera les idées philanthropiques de son prédécesseur.

**Les juges de paix**

On a distribué à la Chambre une proposition de loi relative aux juges de paix présentée par M. Million.

Après avoir établi que le traitement des juges de paix n'est pas en rapport avec leur situation, puisqu'il est en moyenne d'un peu moins de 4 fr. 70 c. par jour, M. Million aborde la question de compétence :

L'augmentation de la fortune mobilière en France, qui, si l'on s'en rapporte aux déclarations de successions, se serait presque quintuplée depuis 1838, et la diminution de valeur du signe monétaire qui sont la cause de la disproportion qui existe entre le service qu'on demande aux juges de paix et la rémunération qu'on leur offre, rendent également nécessaires l'augmentation de la compétence de ces magistrats.

Sur le principe de cette augmentation, tout le monde est à peu près d'accord ; là où la divergence commence, c'est sur la quotité de cette augmentation ; nous proposons à la Chambre d'adopter le chiffre qui avait déjà été reconnu convenable par le gouvernement, dans les projets déposés en son nom dans les législatures de 1882 et 1885, de 1885 à 1889, dans le projet qui avait été adopté par la commission de trente-trois membres dans cette législature, celui qu'a proposé M. Labussière dans sa proposition de loi, que la commission spéciale s'est appropriée et que la Chambre a adoptée dans la dernière législature.

**Les archives des notaires centralisées**

Le ministre de la justice vient d'instituer une commission pour examiner les mesures les plus propres à assurer la conservation des anciennes minutes notariales et, s'il y a lieu, leur communication.

Ces minutes notariales sont des sources importantes d'informations. Les documents séculaires qu'elles renferment sont, à de rares exceptions près, relégués dans des caves ou dans des chambrettes situées aux étages supérieurs, où ils se trouvent exposés à tous les dangers qui peuvent menacer un dépôt de cette nature. Ils encombrant les études où les historiens qui pourraient les consulter avec fruit n'ont pas toujours accès.

Le ministère de l'instruction publique fait des démarches auprès de la Chancellerie en vue d'obtenir une modification à la législation qui régit la conservation des minutes notariales. On s'est arrêté à la nomination d'une commission chargée d'étudier ces réformes.

Cette commission serait appelée à élaborer un projet de loi que le ministère de la justice présenterait au Sénat, afin de délier les notaires de l'obligation où ils sont de conserver les minutes de l'ancien régime.

M. de Benoit a déposé, à la fin de la dernière législature, un projet de loi en ce sens :

» Article 1<sup>er</sup>. — Les notaires devront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894, verser aux archives départementales toutes les minutes antérieures à l'an 1700.

« Art. 2. — Ces minutes, contradictoirement inventoriées avec l'archiviste, seront cataloguées au nom de chacun des notaires déposants, qui en retirera récépissé.

» Art. 3. — Toute expédition de ces actes pourra être délivrée par l'archiviste, mais devra être visée conforme par le notaire propriétaire de la minute, qui continuera, ainsi que ses successeurs, à toucher le coût de l'expédition. »

La 32<sup>e</sup> commission d'initiative ne s'est pas montrée favorable à cette proposition. De son côté, le gouvernement aura son projet, qui sera celui élaboré par la commission nommée ces jours-ci.

**Le Concours d'orphéons et de musiques**

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Cahors décidait qu'à l'occasion du concours régional qui doit avoir lieu dans notre ville, à la fin du mois de mai 1894, un concours d'orphéons et de musiques serait organisé. Une commission

spéciale a même été nommée pour s'occuper de l'organisation de ce festival.

**L'affaire d'Aigues-Mortes**

On a transféré mardi de Nîmes à Angoulême, où ils vont être jugés, les dix-sept individus compromis dans les troubles d'Aigues-Mortes.

Seize d'entre eux sont français, un seul est de nationalité italienne.

Parmi les accusés, figure un nommé Jean-Paul Vidal, 35 ans, originaire de Luzech.

**Gourdon**

Le conseil municipal, vivement ému des agissements d'influences voisines locales tendant à la déviation du chemin de fer de Carsac à Gourdon, a maintenu les vœux déjà émis à ce sujet, afin que la ligne projetée soit construite sans aucune déviation. Elle a, en outre, émis le vœu que les travaux de construction fussent exécutés au plus tôt.

Le conseil s'est ensuite occupé de l'emplacement à donner aux écoles en projet de construction à Costeraste et à Saint-Romain, et a adopté les propositions de la commission. Toutefois, le conseil a décidé, en principe, la création d'une école mixte à Lafontade.

**Figeac**

M. Robert, de Maurs (Cantal), est nommé surnuméraire de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Figeac.

**Comice agricole à Catus**

Un comice agricole s'organise à Catus. Dimanche dernier, le bureau a été ainsi constitué : président, M. Louis Cambornac ; vice-présidents, MM. Deloncle et Roques ; secrétaire, M. Bach, secrétaire adjoint, M. Henri de Valon ; trésorier, M. Soulié, vétérinaire ; assesseurs, MM. Edoux et Murat.

En attendant l'approbation régulière des statuts et l'organisation définitive, le bureau et les membres présents voulant assurer le fonctionnement immédiat de leur œuvre, ont décidé d'ouvrir, le 13 janvier prochain, jour de la foire de Catus, un concours de porcs gras.

**Albas**

Un nommé J. C., d'Albas, vient de prendre la fuite après avoir violé la fille de la seconde femme de son père, marié tout récemment.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

**Miss Hélyett**

M. Guyot, comme l'enfer — sans comparaison — est bourré de bonnes intentions ; il est certain, en effet, qu'il n'a pas pensé nous déplaire en nous donnant, cette année encore, *Miss Hélyett*. Inutile de le détromper, car l'impression générale n'a pas été mauvaise. Nous avons surtout constaté, non sans satisfaction, qu'à la représentation de mardi dernier, MM. Trioque et Sperte, sans toutefois mériter beaucoup d'é-

loges, ont bien voulu être plus acceptables que dans les représentations antérieures. C'est déjà quelque chose, car, à parler franc, ils commençaient à nous désespérer. Mais qu'ils ne s'en tiennent pas là ; si, grâce à un peu de charge, M. Trioque a été applaudi par le parterre, dans Puycardas, qu'il ne se figure pas pour cela être devenu parfait ; quant à M. Sperte, le gros du public a paru ne pas le trouver trop faible dans le rôle de Paul Landrin ; comme pour son camarade, nous n'acceptons ce simili-succès que nous bénéficions d'inventaire, mais nous n'aurions su le passer sous silence. Disons enfin franchement que M. Laclaverie s'est complètement fourvoyé dans le rôle du pasteur et que M. Marty aurait pu être bien meilleur dans celui de James Rich-ter.

Toute galanterie mise de côté, nous sommes beaucoup plus à l'aise pour apprécier les rôles de femmes ; on sait avec quel charme M<sup>me</sup> Guyot sait incarner ses personnages, aussi avons-nous retrouvé, cette année, la petite Hélyett aussi gracieuse que par le passé ; quant à l'ardente Manuela, elle n'a pas à se plaindre de nous être apparue sous les traits de madame Viannet.

Somme toute, la représentation nous a paru sensiblement meilleure que les précédentes ; si M. Guyot s'efforce ainsi de suivre une progression ascendante, il méritera complètement la bienveillance que le public cadurcien paraît lui avoir vouée et nous ne serons pas les derniers à nous en féliciter.

Mardi prochain, les 28 jours de *Clairette*, nous diront si nous avons, à juste titre, bien auguré de sa bonne volonté et de celle de ses pensionnaires.

M. HEYC.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une troupe parisienne, sous la direction de M. Félix, donnera, sur notre scène, le vendredi 22 décembre, une seule représentation de **Corignan contre Corignan**, pièce en 3 actes de MM. Georges Rolle et Jean Gascogne.

Le spectacle commencera par *Azor*, pièce nouvelle en un acte de M. Jean Gascogne.

**LE DOCTEUR STEPHANN**

La majeure partie des personnes qui se sont présentées à la consultation du Dr Stephann, lundi, mardi et hier mercredi, 6 du courant, s'étaient munies de linge destiné à servir pour opérer leurs enfants. Plusieurs de ces derniers sont arrivés dans le cabinet du docteur en fondant en larmes, à la pensée qu'ils allaient subir une opération des plus douloureuses.

Pour mettre un terme à cette erreur regrettable en tous points, le praticien nous prie de dire à nos lecteurs et tout particulièrement aux intéressés susceptibles de réclamer ses soins, que sa méthode est strictement basée sur une gymnastique des organes vocaux, appareil respiratoire, appareil phonoto-articulateur, appareil provocateur de voix, etc., laquelle ne s'écarte en rien du domaine de la parole, et ne comporte aucun principe médicamenteux ni opérations chirurgicales d'aucune espèce.

Disons en terminant que le Dr Stephann continue à recevoir en consultations, demain vendredi et après-demain samedi, de une heure à quatre heures, Hôtel de l'Europe, à Cahors, où il est descendu.



**Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer**

**contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;**

**le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin.**

**C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin**

**produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.**

**Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.**

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prevet.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion...

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes...

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes...

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau...

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours...

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits...

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau. Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes...

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale...

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours...

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilittants sont si nuisibles à la santé des dames...



Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE...

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents INNOCUITÉ PARFAITE

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe...

PRIX MODÉRÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1893)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing various stations and arrival/departure times.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing various stations and arrival/departure times.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules between Cahors and Libos.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules between Libos and Cahors.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules between Cahors and Capdenac.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules between Capdenac and Cahors.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier...

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre ENTREPRENEUR DE PEINTURE en tous genres Encadrement Papiers peints

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

RHUMES-BRONCHITES

Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine...

Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

A CÉDER un Journal Judiciaire (grand format) avec son RECUEIL ANNUEL (14 années d'existence)...

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales D. Z.

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté...

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.